Objectif 5 Limiter l'artificialisation, renforcer l'intégration paysagère des aménagements, rechercher la réversibilité Objectif 5 Limiter l'artificialisation, renforcer l'intégration paysagère des aménagements, rechercher la réversibilité

"Le paysage peut se concevoir à plusieurs échelles : même si à grande échelle les paysages du coeur sont globalement protégés (sauf dans certaines zones d'interface ville/nature où les mesures de contrôle sont souvent insuffisantes, faute de moyens), à plus petite échelle, il peut subir des atteintes ponctuelles souvent pénalisantes alors que l'absence d'aménagements, dans certaines zones encore vierges ou peu perturbées, constituent de réels atouts dont la sauvegarde est essentielle.

(...)

Il s'agit de minimiser les aménagements au strict minimum (même en ce qui concerne l'information du public) ou de restaurer certains sites dégradés par l'Homme (anciennes industries et carrières, friches industrielles, etc.) et dont il est convenu que cette dégradation visuellement est négative — par opposition à des éléments de patrimoine culturel anciens qui peuvent être préservés tels quels (bâtis militaires, industriels, artisanaux, etc.). Dans le cas d'aménagements nécessaires (pour des questions de sécurité notamment), leur intégration paysagère (aspect visuel, esthétique, et l'impact de leur mise en place et de leur mode de fonctionnement) est une priorité."

page 88

Référence ID de l'article : #1531

Auteur : Olivier Caligari

Dernière mise à jour : 2013-10-07 16:57